

les liens qui unissent entre elles les diverses fraternités ; — de la *pénitence*, c'est-à-dire que l'œil fixé sur le Séraphique Père ils doivent se détacher du monde et s'attacher à la Croix de Jésus-Christ. Tel fut dès l'origine le but du Tiers-Ordre, et merveilleux sont les fruits de salut qu'il a portés dans l'Eglise et dans la société, aussi longtemps qu'il a religieusement conservé cet esprit primitif de pénitence. Nul doute qu'il ne produise à l'avenir les mêmes fruits, s'il continue à revêtir le même caractère et le même esprit. " Après un éloquent et complet résumé des obligations du Tiers-Ordre, le Saint Père donne des règles pratiques et positives pour la tenue des congrès qui sont par le fait même reconnus comme des moyens de resserrer les liens d'union entre les fraternités et de les entretenir dans leur véritable esprit. Les questions et les œuvres purement sociales, c'est-à-dire d'ordre économique ou politique ne rentrent d'aucune manière dans les attributions et dans la fin du Tiers-Ordre et ne doivent pas être traitées dans les congrès ; mais toutes celles de charité et de miséricorde sont l'objet du zèle des tertiaires et des Fraternités.

Inutile d'insister sur l'opportunité et l'utilité de ces directions pontificales ; cette lettre apostolique sera, à côté des Constitutions de Léon XIII, la chartre du T.-O.

Tandis que dans le monde entier on se plaint de la persistance de la pluie, en Italie, on fait des prières publiques pour en avoir un peu. Dans les derniers jours de septembre un orage éclata amenant avec lui des averses qui durèrent toute la nuit ; l'allégresse fut générale ; c'étaient des hectolitres de...vin qui étaient tombés cette nuit-là, car les vignes célèbres des *Castelli romani* n'attendaient qu'une ondée pour voir se gonfler les grappes abondantes que, cette année, elles présentent à l'admiration des touristes et aux regards plus intéressés des propriétaires et des vendangeurs. ROMANUS.

1^{er} octobre 1912.